



20 lits de médecine

30 lits de Soins Médicaux et de
Réadaptation

118 places d'EHPAD

8 places d'accueil de jour « Alzheimer »

43 places de SSIAD

Des consultations spécialisées en
gériatrie et gynécologie médicale



Julie MULLER

Cadre de santé faisant fonction
Service Acacias, Tilleuls

03.85.46.81.90

julie.muller@ch-chagny.fr

Fanny DUPLUS

Cadre de santé faisant fonction
Services Figuiers, Peupliers et
Châtaigniers

03.85.46.81.88

fanny.duplus@ch-chagny.fr

Accueil et admission

03.85.46.81.81

secretariat.admission@ch-chagny.fr



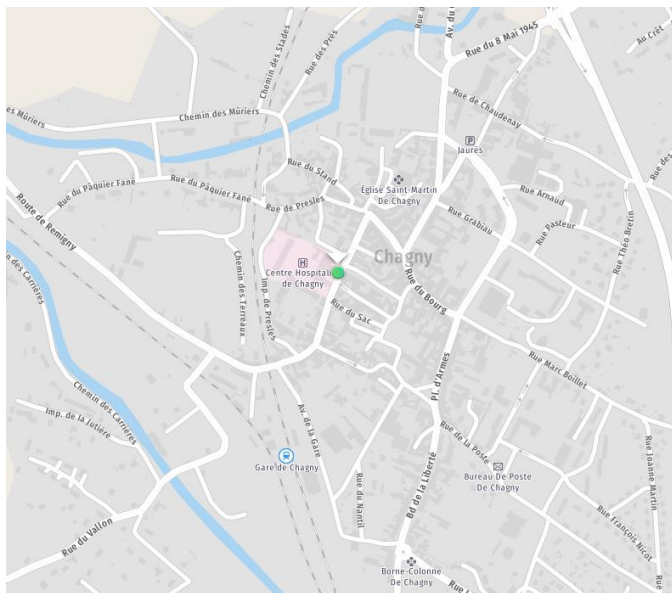
EHPAD

Centre Hospitalier
16, rue de la Boutière
71150 CHAGNY

Tél : 03.85.46.81.81

centre.hospitalier@ch-chagny.fr
www.ch-chagny.fr

Présentation



L'EHPAD de Chagny compte 118 lits d'hébergement complet.

Un médecin coordonnateur, M. le Docteur David TRUONG est présent 2 matinées par semaine.

6 services composent l'EHPAD comme suit :

- ✓ Châtaigniers : 18 lits
- ✓ Peupliers : 16 lits
- ✓ Figuiers : 30 lits
- ✓ Acacias : 30 lits
- ✓ Tilleuls (unité protégée Alzheimer) : 24 lits.

INFORMATIONS

Votre entrée est libre et vous pouvez à tout moment résilier le contrat de séjour.

Un EHPAD est un lieu ouvert, où vous avez toute liberté d'aller et venir.

Vous pouvez partir également en vacances.

Votre chambre est votre lieu d'habitation, dans lequel vous pouvez amener des petits meubles, objets personnels, cadres photos....

Vous pouvez conserver votre médecin traitant, il sera autorisé à intervenir à l'EHPAD de Chagny.

Le Conseil de Vie Sociale est la commission qui vous représente au sein de l'établissement.

L'EHPAD de Chagny salarie une coiffeuse.

La prise en charge en EHPAD

La prise en charge en EHPAD relève de trois tarifications :

1. Le prix de journée : fixé par le Conseil Départemental chaque année. Le prix de journée que vous réglerez mensuellement prend en charge toutes les dépenses hôtelières et à caractère général (repas, linge...).

2. Le forfait dépendance : il est évalué pour chaque résident en fonction de sa dépendance en calculant son Groupe Iso-Ressources (GIR) qui, selon vos moyens, permettra l'attribution de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Ce forfait couvre toutes les dépenses relatives à la dépendance. Le montant est arrêté par le Conseil Départemental.

3. Le forfait soins : il est attribué par l'ARS de Bourgogne Franche Comté et il permet de prendre en charge les dépenses relatives aux soins.

Certains frais resteront à votre charge (transport en ambulance ou VSL, consultations spécialisées, actes imagerie spécialisées, habillement, produits de toilette...).